



**Nos valeurs : l'ouverture, la loyauté, l'engagement, l'esprit d'équipe**

# Réglementation des marchés financiers : *Quelles priorités européennes et françaises ?*

- ▶ **1. Poursuivre l'Union des Marchés de Capitaux : une priorité dans le contexte du *Brexit***
- ▶ **2. Renforcer le cadre réglementaire applicable aux chambres de compensation**
- ▶ **3. Mettre en œuvre les dispositions de la loi Sapin II**

# 1. Poursuivre l'Union des Marchés de Capitaux : une priorité dans le contexte du *Brexit*

- ▶ **Quels objectifs de l'initiative « Union des Marchés de Capitaux » ?**
  - ◆ *Stimuler l'investissement*
  - ◆ *Rendre le financement de l'économie européenne plus diversifié et donc plus stable*
  - ◆ *Accroître la résistance de l'UE aux chocs macroéconomiques*
  
- ▶ **Le *Brexit* renforce ces axes structurants et nécessite de repenser :**
  - ◆ *La question de souveraineté financière de l'UE à 27*
  - ◆ *Les moyens pour l'UE de maîtriser au mieux les risques financiers dans ce nouvel environnement*

# 1. Poursuivre l'Union des Marchés de Capitaux : une priorité dans le contexte du *Brexit*

- ▶ **Deux projets législatifs pionniers de l'UMC**
  - ◆ *Règlement sur la titrisation STS (Simple, Transparente, Standardisée)*
  - ◆ *Nouveau règlement Prospectus*
  
- ▶ **Une large consultation des acteurs par la Commission européenne (*Call for Evidence*) dont nous retirons deux axes clés**
  - ◆ *Amélioration de la supervision collective du système financier européen*
  - ◆ *Robustesse des régimes d'accès au marché unique pour les pays tiers*
  
- ▶ **Un renforcement de l'intégration des marchés financiers à poursuivre**
  - ◆ *De nombreux textes essentiels adoptés dans les dernières années (MIF2 / MIFIR, EMIR, AIFM) ou en cours de finalisation (MMF)*
  - ◆ *Mais des briques toujours manquantes (amélioration de l'efficacité des cadres des faillites, harmonisation des bases fiscales)*

## 2. Renforcer le cadre réglementaire applicable aux chambres de compensation

- ▶ **Un calendrier législatif dense avec les publications à la fin du mois de novembre par la Commission européenne :**
  - ◆ *Projet de règlement sur le redressement et la résolution des CCP*
  - ◆ *Rapport sur la revue d'EMIR*
- ▶ **Un calendrier qui intervient dans un contexte de consolidation du marché**
  - ◆ *Projet de fusion LSE Group / Deutsche Börse*
  - ◆ *Concentration au sein du même groupe de trois des quatre plus grosses CCP européennes (LCH Limited, Eurex et CC&G)*
- ▶ **Un souhait français de considérer avec attention cette situation dans les textes à venir**
  - ◆ *Une préoccupation partagée par d'autres Etats membres et autorités européennes, et également au niveau du FSB*

## 2. Renforcer le cadre réglementaire applicable aux chambres de compensation

- ▶ **Disposer d'un régime de résolution robuste offrant**
  - ◆ *Un éventail large de ressources additionnelles en cas de besoin*
  - ◆ *Et les flexibilités nécessaires à l'autorité de résolution pour les utiliser*
- ▶ **Introduire plus de proportionnalité dans ce cadre juridique**
  - ◆ *Allègement des contraintes sur les plus petites entités (clients des CCP notamment)*
  - ◆ *Ajustement, en accord avec la guidance du FSB, des garde-fous pruden­tiels à la structure de marché*
- ▶ **Repenser le cadre applicable aux CCP localisées dans des pays tiers ?**

### 3. Mettre en œuvre les dispositions de la loi Sapin II

- ▶ Dans la loi Sapin II et au-delà, de nombreuses avancées en termes de réglementation des marchés financiers qui démontrent que la Place de Paris est :
  - ◆ Ouverte : crowdfunding, FRPS, initiative FROG
  - ◆ Innovante : octroi de prêts par les fonds, blockchain, initiatives « green », label ISR, LDDS
  - ◆ Sûre : réformes macroprudentielles, résolution en assurance, interdiction de la publicité sur les produits les plus risqués

### 3. Mettre en œuvre les dispositions de la loi Sapin II

- ▶ Un premier semestre 2017 consacré aux mesures d'application de cette loi, en particulier :
  - ◆ *Publication prévue dès le T1 de l'ordonnance sur les fonds de retraite professionnelle supplémentaire*
  - ◆ *Consultation publique sur la modernisation et la simplification des émissions obligataires dès la promulgation de la loi*
  - ◆ *Consultation à prévoir également au cours du premier semestre sur*
    - La modernisation du fonctionnement des organismes de titrisation
    - L'utilisation de la *blockchain* pour la représentation et la transmission de titres non cotés et parts d'OPC



**Merci de votre attention**